

Séance du 5 mars 2015 à 19 heures  
Commune de Cahors – Salle Henri Martin

Aujourd'hui, jeudi cinq mars deux mille quinze, le Conseil communautaire du Grand Cahors, s'est réuni à la Commune de Cahors – Salle Henri Martin

Etaient présents :

49 titulaires dont 9 possédant une procuration  
9 suppléants dont 1 possédant une procuration

• TITULAIRES ET SUPPLEANTS :

BOISSIERES  
BOUZIES  
CABRERETS  
CAHORS

CAILLAC  
CALAMANE  
CATUS  
CIEURAC  
CRAYSSAC  
DOUELLE  
ESPERE  
FONTANES

FRANCOULES  
LABASTIDE DU VERT  
LABASTIDE MARNHAC  
LAMAGDELAINE

LE MONTAT  
LES JUNIES  
LHERM

MAXOU  
MECHMONT  
MERCUES  
MONTGESTY  
PRADINES

ST CIRQ LAPOPIE  
ST DENIS CATUS  
SAINT GERY  
ST MEDARD  
ST PIERRE LAFEUILLE  
TOUR DE FAURE  
TRESPoux-RASSIELS  
VALROUFIE  
VERS

M. PARNAUDEAU Willy (tit),  
M. RAFFY Gilles (tit),  
M. SEGOND Dominique (tit)  
M. VAYSSOUZE-FAURE Jean-Marc (tit) procuration de Mme TEULIERES Marcelle (tit), M. COLIN Henri (tit) procuration de Mme LASFARGUES Geneviève (tit), Mme LOOCK Martine (tit) procuration de M. MUNTE Serge (tit), Mme FAUBERT Françoise (tit), Mme BOUIX Catherine (tit) procuration de M. BOUILLAGUET Vincent (tit), M. SAN JUAN Alain (tit), M. TESTA Francesco (tit), Mme BOYER Noëlle (tit), M. DELPECH Bernard (tit), Mme LENEVEU Hélène (tit), M. COUPY Daniel (tit), Mme RIVIERE Brigitte (tit) procuration de M. HUREAUX Roland (tit), Mme BONNET Catherine (tit), Mme EYMES Isabelle (tit),  
M. TILLOU José (tit),  
M. DUJOL Jean-Paul (tit)  
M. TAILLARDAS Claude (tit) procuration de M. VAZ Victor (tit),  
M. PEYRUS Guy (tit) procuration de M. LABRO Didier (tit),  
M. JOUCLAS Guy (tit), M. FOURNIER Christian (tit),  
Mme LANES Bénédicte (tit), M. TREIL Jean (tit),  
Mme BOURDARIE Paulette (tit) procuration de M. PETIT Jean (tit),  
Mme VALETTE Roselyne (tit), M. PLANAVERGNE Jean-François (sup),  
M. GUILLEMOT Jean-Luc (tit)  
Mme SOLIVERES Hélène (sup),  
M. JARRY Daniel (tit),  
M. CORMANE Jean-Pierre (tit) procuration de Mme ARNAUDET Véronique (tit),  
M. MOUGEOT Jean-Paul (tit), Mme VANBESIEEN Joëlle (tit),  
Mme SIMON-PICQUET Agnès (tit),  
Mme SALANIE Jacqueline (sup) procuration de M. REIX Jean-Albert (tit),  
M. SABOT Aimé (tit),  
M. PRADDAUDE Jean-Paul (tit), M. PONS Stéphane (sup),  
M. DIZENGREMEL Ludovic (tit),  
M. GALTHIE Jean-Noël (tit), M. LEFEBVRE Jean-Yves (sup)  
M. MARRE Denis (tit), Mme ROUAT Géraldine (tit), M. STEVENARD Daniel (tit), Mme LAPORTE-CAVELLE Véronique (tit),  
M. DECREMPS Frédéric (sup),  
M. RAFFY Bernard (sup),  
M. BORIES Olivier (tit),  
M. FERNANDEZ Pierre (tit),  
M. GILBERT Joël (tit),  
M. PECHBERTY Jean-Jacques (tit), M. EYROLLE Jean-Louis (sup),  
M. LAVAU Pascal (tit), M. DIOT Fabrice (tit),  
M. ANNES Jean-Pierre (tit),  
M. HEE Gérard (tit), M. GILES Jérôme (sup),

Secrétaire de séance :

Mme ROUAT Géraldine,

AR PREFECTURE

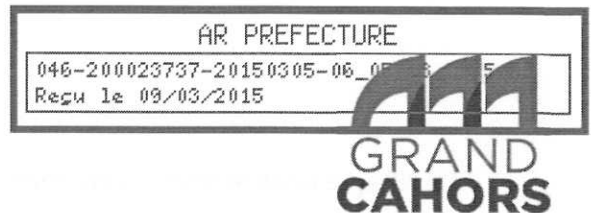
046-200023737-20150305-06\_05\_03\_2015-DE  
Reçu le 09/03/2015

L'ordre du jour appelle l'affaire suivante :

**POLE AMENAGEMENT – Habitat**

**Objet : Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat et de Renouveau Urbain (OPAH-RU)**  
**– plan prévisionnel de financement – marché de suivi animation du dispositif.**

**A été adopté à l'UNANIMITE**



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU GRAND CAHORS

Séance du 05 Mars 2015

Rapporteur : Jean-Marc VAYSSOUZE

Rédacteur : Sophie RAYNAL

Service : Habitat

**Objet : Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat et de Renouveau Urbain (OPAH-RU) – plan prévisionnel de financement - marché de suivi animation du dispositif**

Mesdames, Messieurs,

Vu le règlement général de l'Agence nationale de l'Habitat,

Vu la circulaire n° 2022-68/UHC/IUH4/26 relative aux opérations programmées d'amélioration de l'habitat et au programme d'intérêt général, en date du 8 novembre 2002,

Vu la délibération de la Communauté d'agglomération du Grand Cahors en date du 4 Novembre 2013 sur les dispositifs d'amélioration de l'habitat privé : autorisation de programme/crédit de paiement 2013 pour l'étude pré-opérationnelle de l'OPAH-RU,

Vu la délibération de la Communauté d'agglomération du Grand Cahors en date du 30 Octobre 2014 sur la convention de l'OPAH-RU et le suivi animation du dispositif,

Le Conseil communautaire en date du 30 octobre 2014 a approuvé la mise en place du dispositif de l'OPAH-RU « cœur d'agglomération du Grand Cahors » 2015/2019 ainsi que le lancement du marché de suivi animation s'y rapportant.

Pour rappel, le dispositif de l'OPAH-RU permet à des propriétaires bailleurs ou occupants de réhabiliter leurs logements par le biais de subventions. La Communauté d'agglomération du Grand Cahors pilote le volet incitatif, la Ville de Cahors est en charge du volet coercitif.

Afin d'assurer le suivi animation du dispositif de l'OPAH-RU sur le volet incitatif, plusieurs prestataires interviendront :

- Un prestataire en charge du suivi animation global de l'opération,
- Un prestataire sur une mission plus spécifique en charge des évaluations énergétiques et sur le suivi de la prime Enerpat,
- Une convention spécifique sera signée avec l'ADIL concernant le volet copropriété du dispositif.

Le plan de financement prévisionnel est le suivant :

PLAN DE FINANCEMENT Prévisionnel Suivi-animation OPAH-RU sur les 5 années (2015-2019)		HT	TTC
Suivi animation Lot 1 (prévisionnel)		275 000 €	330 000 €
Suivi animation Lot 2- évaluation énergétique + Enerpat (prévisionnel)		50 000 €	60 000 €
Suivi animation - action copropriété		25 000 €	25 000 €
TOTAL coût - volet incitatif		350 000 €	415 000 €
<b>Financement prévisionnel</b>			
	% / HT		
Anah	50%	175 000 €	175 000 €
Caisse des dépôts	20%	71 250 €	71 250 €
Conseil général du Lot	10%	32 500 €	32 500 €
<b>Grand Cahors</b>	<b>20%</b>	<b>71 250 €</b>	<b>136 250 €</b>
<b>Total</b>	<b>100%</b>	<b>350 000 €</b>	<b>415 000 €</b>

J'ai donc l'honneur de proposer à notre assemblée :

- a- D'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer tout document relatif au dispositif de l'OPAH-RU ;
- b- D'approuver le plan de financement prévisionnel l'OPAH-RU.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire adopte les propositions du rapporteur.

Pour extrait certifié conforme.



Le Président,

Jean-Marc VAYSSOUZE-FAURE